



PROTOCOLE D'ENTENTE APN/CANADA SUR LES PRIORITÉS COMMUNES

APERÇU

Le 15 décembre 2016, le premier ministre Justin Trudeau a répondu à l'appel de l'Assemblée des Premières Nations (APN) demandant l'établissement d'un mécanisme de haut niveau pour discuter des priorités des Premières Nations, en acceptant de mener un dialogue avec l'APN.

À la suite de l'examen d'ébauches internes d'un protocole d'entente (PE) par le Comité exécutif de l'APN en février et mai 2017, ce dernier a demandé au Chef national de finaliser un PE avec le Canada. Par conséquent, le Chef national et le premier ministre ont signé le protocole d'entente APN/Canada sur les priorités communes, lors de la première réunion tenue en juin 2017.

Le protocole d'entente est une simple entente selon laquelle les parties se sont

engagées à se réunir au moins trois fois par année, l'une de ces réunions étant présidée par le premier ministre. Les priorités actuelles du dialogue sont la sécurité communautaire et les services de police, l'élaboration conjointe d'une loi linguistique, l'établissement avec les Premières Nations de mesures visant à appuyer la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies), la mise en place d'un examen conjoint des lois et des politiques, la mise en œuvre des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR), la poursuite des travaux visant à donner aux Chefs des moyens d'établir une nouvelle relation financière ainsi que la mesure des progrès accomplis en vue de combler les écarts socioéconomiques.

COMPTE RENDU

La troisième réunion tenue dans le cadre du Protocole d'entente sur les priorités communes a eu lieu le 26 mars 2018. Les ministres suivants étaient présents : Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord (RCAAN), Jody Wilson-Raybould, ministre de la Justice et procureure générale du Canada, et Jane Philpott, ministre des Services aux Autochtones Canada (SAC). Les secrétaires parlementaires du Patrimoine canadien, de

SAC et de RCAAN ont aussi assisté à la réunion.

La réunion a été l'occasion de discuter des engagements du budget fédéral de 2018, d'écouter les comptes rendus sur les travaux conjoints visant à combler l'écart socioéconomique et de débattre du Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits proposé par le gouvernement.

COMPTE RENDU

Octobre 2018

En ce qui concerne le Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits, certains sont préoccupés par l'approche de mobilisation actuelle, qui n'est pas propice à la reconnaissance des droits. Un engagement entier et sérieux est nécessaire vis-à-vis des détenteurs de droits. Il faut un changement législatif et politique pour aligner le Canada sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le gouvernement a indiqué qu'il avait pour obligation de créer une espace permettant aux Premières Nations de donner vie aux articles de la Déclaration des Nations Unies et à l'article 35 de la Constitution.

L'ordre du jour et un compte rendu détaillé des discussions de la réunion du 26 mars 2018 est inclus dans le *Bulletin de l'APN – Rencontre dans le cadre du Protocole d'entente APN-Canada sur les priorités communes*, qui est publié dans la rubrique *Nouvelles et médias* du site Web de l'APN (www.afn.ca).

Depuis la réunion de la fin de l'automne de 2017, plusieurs faits positifs liés aux priorités communes indiquées dans le Protocole d'entente se sont produits :

- Le 20 novembre 2017, la ministre de la Justice, Jody Wilson-Raybould, a annoncé l'appui du gouvernement au projet de loi d'initiative parlementaire C-262, *Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Le projet de loi C-262 est actuellement devant le Sénat.
- Le travail sur les relations financières se poursuit et a déjà donné lieu à des changements utiles, comme la capacité de reporter des fonds. Les prochaines étapes comprennent la mise en œuvre de subventions

décennales au lieu d'accords de contribution annuels imprévisibles. Près de 40 % des Premières nations ont exprimé leur intérêt pour les subventions. On s'attend à ce que l'objectif fixé pour la mise en œuvre des subventions soit largement dépassé.

- Au printemps 2018, le Conseil d'administration provisoire pour le Conseil national de la réconciliation a invité l'APN à contribuer à la mise en œuvre des Appels à l'action 53 et 54. Ces deux Appels à l'action proposent la création d'un Conseil national de réconciliation en tant qu'organe de contrôle indépendant. Dans sa réponse, le Chef national a indiqué que les prochaines étapes de l'élaboration de la loi visant à établir le CNR et son mandat doivent mieux refléter le partenariat et la coopération, grâce à un processus transparent d'élaboration conjointe entre le Canada et les peuples autochtones.
- Le conseil d'administration provisoire du Conseil national de réconciliation a publié son rapport en juin 2018, qui demande l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action national pluriannuel pour la réconciliation, y compris la mise en œuvre des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada visant à faire progresser la réconciliation.
- Le 14 décembre 2017, le Chef national et la ministre Philpott se sont rencontrés pour discuter des priorités budgétaires des Premières Nations dans des domaines liés au mandat de la ministre, notamment les priorités en matière de logement et d'infrastructure.
- Le 10 janvier 2018, le ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, a annoncé un financement supplémentaire de 291 millions de dollars pour appuyer les services de police des Premières Nations et des collectivités inuites.

COMPTE RENDU

Octobre 2018

- Le 14 février 2018, le premier ministre a réitéré son appui au projet de loi C-262, annoncé le remplacement de la Politique sur les revendications globales et de la Politique sur le droit inhérent et, plus particulièrement, indiqué qu'une nouvelle approche relative à la reconnaissance et à la mise en œuvre des droits devait être élaborée « en plein partenariat » avec les Premières Nations, notamment de nouveaux mécanismes pour reconnaître leurs systèmes de gouvernance et assurer une application cohérente et significative des traités et autres accords.
- Le 27 février 2018, le budget de 2018 a été annoncé. Le budget prévoit un investissement total de 4,76 milliards de dollars sur cinq ans pour les peuples autochtones et les Premières Nations. Cela représente un total de 16,6 milliards de dollars en investissements dans les trois derniers budgets, un engagement sans précédent de la part du gouvernement fédéral.
- Au cours de l'été 2018, l'APN a poursuivi l'élaboration conjointe de la Loi sur les langues autochtones. La Loi devrait être déposée au Parlement à l'automne 2018.
- Le 28 août 2018, le gouvernement fédéral a annoncé la création d'un nouveau Comité du Cabinet sur la réconciliation, chargé de faire fond sur les travaux déjà entrepris par le Groupe de travail des ministres chargé de l'examen des lois et politiques concernant les peuples autochtones. Le Comité du Cabinet est présidé par le ministre de la Diversification du commerce international, Jim Carr.

PROCHAINES ÉTAPES

- La prochaine réunion ministérielle sur les priorités communes est prévue pour janvier 2019 et sera coprésidée par le Chef national et le premier ministre Trudeau.
- Le protocole d'entente accorde la priorité au travail conjoint visant à décoloniser les lois et les politiques fédérales et à les harmoniser avec la Déclaration des Nations Unies et les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations. Ainsi, le cadre proposé par le Canada pour la reconnaissance et la mise en œuvre des droits des Autochtones sera ajouté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.